

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: (13): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fabrique d'armes fédérale. En même temps il sera adressé une liste des numéros à la section administrative.

La remise à neuf des fusils d'ordonnance antérieure à 1878, se fera dans les arsenaux pourvus d'ateliers comme jusqu'alors ; ces fusils seront versés à la réserve d'armes à feu. Plus tard des ordres plus détaillés seront donnés à ce sujet.

N° 2375. Berne, 24 juin 1881. — Par la présente nous portons à votre connaissance que, sous date du 20 courant, le Département militaire suisse a approuvé les prescriptions suivantes qui servent de supplément à l'art. 3 de l'instruction du 27 mars 1878 sur la remise extraordinaire d'armes à feu portatives.

1° Tous les officiers d'infanterie qui ont reçu leur brevet après le 20 juin 1881 et qui entrent en service après cette date, reçoivent sur leur demande le fusil à répétition, modèle 1878 (avec sabre-bayonnette).

2° Les autres officiers gardent leurs armes ou reçoivent sur leur demande le fusil à répétition, modèle 1872 (avec bayonnette).

Le Chef de la section administrative : STEIGER.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dans la discussion de la gestion de 1880 qui vient d'avoir lieu aux Chambres fédérales, le Conseil national a adopté les postulats militaires suivants :

1. Le Conseil fédéral est invité à examiner de quelle manière notre matériel de guerre doit être inspecté pour qu'on puisse se rendre un compte exact de sa qualité, et comment on peut arriver à mieux contrôler l'emploi des fonds que la Confédération dépense pour l'entretien de ce matériel.

2. Le Conseil fédéral est invité :

a) A examiner pourquoi il existe, dans divers cantons, des différences aussi considérables dans la proportion entre les hommes exemptés du service et ceux qui sont dispensés de la taxe ;

b) A prendre les mesures nécessaires pour l'application uniforme de la loi.

3 Le Conseil fédéral est invité à soumettre un rapport sur la perception de cette taxe sur les Suisses à l'étranger.

Vu le bon état des finances les écoles de recrues d'infanterie ont été rétablies à la durée normale de 45 jours et le projet de cours de landwehr a été aussi adopté.

A propos du tir fédéral, on annonce que plusieurs membres du comité du tir étant à Paris, ces jours derniers, ont rendu visite à M. Gambetta, qui les a reçus en compagnie de M. Ceresole, ancien président de la Confédération. L'accueil fait par le président de la Chambre à nos confédérés de Fribourg a été charmant de cordialité. M. Gambetta a promis, si les circonstances le permettaient, de se rendre au prochain tir fédéral

et a manifesté l'espoir que plusieurs de ses collègues de la Chambre ou que des officiers de l'armée saisiraient cette occasion d'assister à la plus belle de nos fêtes patriotiques suisses.

AFRIQUE. — « Il ressort des derniers télégrammes du général Forge-mol, dit la *République française* du 17 juin, que la pacification du territoire des Kroumirs et des Mogods est aujourd'hui un fait accompli. Déjà quelques troupes du corps expéditionnaire sont sur le point d'être embarquées. Le rapatriement se fera sans interruption tant pour la France que pour l'Algérie, et il ne restera en Tunisie que deux subdivisions dont les quartiers généraux seront à la Manouba et à Aïn-Draham. La première, dont le chef-lieu est près de Tunis, comprendra les garnisons de Bizerte, Mateur et Beja ; la seconde occupera Tabarka, Ghardimaou, le Kef et Fernana. Ces deux subdivisions relèveront de la division de Constantine. Elles auront une force de 15 bataillons, 4 batteries et 8 escadrons. L'infanterie sera composée de bataillons appartenant aux troupes permanentes d'Algérie et de quatrièmes bataillons de régiments de France. L'artillerie sera prise dans les détachements envoyés de France au 19^e corps d'armée. La cavalerie sera formée de deux régiments de France. Tel est jusqu'ici le plan général de l'occupation. Les généraux Cailliot et Maurand seraient, dit-on, désignés pour commander respectivement à Aïn-Draham et à la Manouba. Des routes vont être faites et des forts construits d'après les indications des levés exécutés par les officiers des brigades topographiques que dirige le colonel Perrier. Le point central d'Aïn-Draham serait tout particulièrement fortifié et commanderait les routes qui vont être construites de Tabarka vers El-Aïoun à l'ouest, Schemtou au sud, Beja à l'est.

» Les nouvelles d'Algérie nous laissent pressentir que Bou-Amena, qui est en ce moment poursuivi par quatre colonnes dans la région des Hauts-Plateaux, pourrait néanmoins s'échapper à travers le chott El-Chergui. Arrêté à Frenda et à Saïda, l'agitateur a cherché en vain d'atteindre le Tell et de soulever les tribus dont il parcourt le territoire. Il a donc pris la direction du sud, où il est attendu par la colonne Détrie et par la colonne de Mallaret, qui tiennent les principaux points du passage du chott. Mais il est peu probable qu'il ose les attaquer. Il cherchera donc à franchir cet obstacle et, s'il y parvient, il se hâtera de regagner le petit Sahara.

» La pointe hardie de Bou-Amena à travers la région des Hauts-Plateaux, ajoute la *République* du 21 juin, et les chantiers d'exploitation de l'alfa prouve que les dispositions premières prises au début du mouvement insurrectionnel des Ouled Sidi-Cheikh étaient insuffisantes ou que les opérations ont été mal conduites. Nous sommes les premiers à reconnaître qu'il est difficile, avec nos longs convois, de poursuivre et d'atteindre un ennemi dont la mobilité est proverbiale. Aussi eût-il été préférable de barrer les principaux points de passage avec quelques forts détachements reliés par de petites colonnes volantes. On aurait peut-être pu éviter cette incursion désastreuse à tous les points de vue. En ce moment nos colonnes donnent la chasse à Bou-Amena. Ses partisans et ses convois ont été presque simultanément battus et anéantis par les colonnes de Frenda, de Laghouat et de Geryville que commandent respectivement le colonel Brunetière, et les commandants Belin et Fossoyeux. Les chemins à travers le Chott-el-Chergui sont gardés par le général Détrie et le colonel de Mallaret. Le colonel Quarante a pré-

servé Saïda. Mais les chantiers d'alfa ont été ruinés au sud de cette ville, et Bou-Amena semble sur le point de s'échapper vers l'ouest. Le colonel de Mallaret, qui est le plus à proximité de sa ligne de retraite, le poursuit très activement. Il est cependant à craindre que l'agitateur ne parvienne à gagner la frontière du Maroc si la colonne du colonel Janin, qui s'est portée de Sebdou à El-Aricha, ne peut l'arrêter ou l'atteindre. L'essentiel était d'interdire l'accès des Hauts-Plateaux à Bou-Amena au début des hostilités. L'important est maintenant de s'emparer de lui, de rejeter ses contingents dans le petit Sahara et de soumettre les tribus de notre territoire qui ont pris part à cette rébellion.

» En Tunisie, la campagne est terminée. Les troupes de renfort sont presque toutes embarquées pour rentrer en France ou en Algérie. Il ne reste plus que celles qui doivent former les deux nouvelles subdivisions de la Manouba et d'Ain-Draham. Au moment de la dislocation du corps expéditionnaire, le général Forgemol a adressé un ordre du jour qui reflète les sentiments qu'a inspirés l'attitude de nos soldats dans cette courte campagne. Il se peut que les tribus du sud de la Tunisie manifestent des intentions hostiles. Mais nous n'en occupons pas moins le nord de la Régence d'une manière très solide, et nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat. L'expédition en elle-même est bien et heureusement finie, »

La brigade Vincendon est rentrée à Marseille le 17 juin. Elle y a été accueillie par des ovations enthousiastes, malheureusement accompagnées de menaces et de voies de fait contre des Italiens, à la suite de coups de siflets attribués à ceux-ci, d'où sont résultés de graves troubles avec tués et blessés. Des contremanifestations analogues, mais moins sanglantes, ont eu lieu dans diverses villes d'Italie. De part et d'autre la force armée a dû intervenir ; les autorités ont fait leur possible pour prévenir des scènes plus déplorables encore.

FRANCE. — Une opération scientifique importante, décidée par le Bureau des longitudes, vient d'être entreprise par M. Lœwy, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, sous-directeur de l'Observatoire, avec le concours des officiers de marine détachés à Montsouris pour suivre des cours d'astronomie.

Cette opération est celle de la détermination de la longitude de Besançon, qui va être faite par les procédés télégraphiques déjà appliqués par lui pour des déterminations semblables dans les grandes villes de France et de l'étranger.

M. Lœwy est parti pour Besançon, accompagné de M. Leygue, lieutenant de vaisseau. Il communiquera télégraphiquement avec l'observatoire du Bureau des longitudes, situé au parc de Montsouris, à Paris. M. Barnaud, qui est également lieutenant de vaisseau, se tiendra à cet observatoire de Montsouris pour faire l'observation de concert avec les expérimentateurs de Besançon.

— Le 13^e grand concours international que la Société de tir de Besançon offrira cette année aux sociétés françaises et étrangères, à l'armée active, de réserve et à l'armée territoriale, aux sapeurs-pompiers, aux élèves du lycée et aux amateurs, aura lieu les 2, 3, 4 et 5 juillet prochain.